

**TRIODOS SICAV I**  
*Société anonyme - Société d'investissement à capital variable*  
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg Grand-Duché  
de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 119549  
(la « **SICAV** »)

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES  
ACTIONNAIRES DE LA SICAV**

Luxembourg, le 19 mars 2026

Cher Actionnaire,

**PRÉAMBULE**

Le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint lors de la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SICAV tenue le 11 mars 2026, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SICAV n'a pas été valablement constituée et n'a pas pu délibérer sur les points à l'ordre du jour.

**AVIS DE CONVOCATION**

Par la présente, nous vous informons que la deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires (la « **deuxième AGE** ») de la SICAV se tiendra le **8 avril 2026 à 10 h (heure de Luxembourg)** au siège social de la SICAV, situé au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec le même ordre du jour, comme suit :

**ORDRE DU JOUR**

1. modification de l'article 10 (Émission d'actions) des statuts afin de préciser les conditions des souscriptions en nature
2. modification de l'article 11 (Rachat d'actions) des statuts afin de préciser les conditions des rachats en nature et des restrictions de rachat
3. modification de l'article 14 (Calcul de la valeur nette d'inventaire par action) des statuts afin d'introduire la possibilité d'un swing pricing partiel
4. modification de l'article 15 (Fréquence et suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, de l'émission, du rachat et de la conversion d'actions) des statuts en ce qui concerne la possibilité donnée à la CSSF, dans des circonstances exceptionnelles et après consultation de la SICAV, de demander la suspension temporaire du calcul de la VNI, de l'émission, de la conversion et du rachat d'actions
5. introduction d'un nouvel article 33 (Outils de gestion de la liquidité) des statuts afin de permettre l'utilisation des outils de gestion de la liquidité prévus à l'annexe IIA de la directive 2009/65/CE, telle que modifiée

**QUORUM ET MAJORITÉS**

Les actionnaires sont informés que la deuxième AGE sera valablement constituée et statuera valablement sur les points inscrits à son ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions représentées. Les résolutions seront adoptées si elles sont approuvées par une majorité de plus des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées lors de l'assemblée.

**ORGANISATION DE LA DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Les modifications à apporter aux statuts et le projet de statuts consolidés, contenant les modifications prévues, peuvent être consultés au siège social de la SICAV et sur le site [www.triodos-im.com](http://www.triodos-im.com).

Si vous souhaitez assister à la deuxième AGE, nous vous prions de bien vouloir nous en informer avant le 30 mars 2026 9h00, par e-mail ([lb-domicile@caceis.com](mailto:lb-domicile@caceis.com)).

Pour voter, nous vous prions de bien vouloir envoyer, avant le 2 avril 2026 à 9h00, le formulaire de procuration ci-joint, dûment complété et signé, par e-mail ([lb-domicile@caceis.com](mailto:lb-domicile@caceis.com)) ou par courrier postal à TRIODOS SICAV I, c/o CACEIS Bank, succursale de Luxembourg, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, à l'attention de Legal – Domiciliary Services.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service clientèle, T : +31 30 694 2400, E : [TriodosIM@triodos.com](mailto:TriodosIM@triodos.com).

Les informations concernant la SICAV dont les « documents d'informations clés » en français et en néerlandais, le prospectus et les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles sur [www.triodos.be](http://www.triodos.be). Ils peuvent également être obtenus gratuitement auprès de Triodos Bank N.V. (Belgian branch), Rue Haute 139/3 à 1000 Bruxelles ou sur demande téléphonique au 02 548 28 52.

La valeur nette d'inventaire est publiée dans Fundinfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Cordialement,

**TRIODOS SICAV I**

Le conseil d'administration

Annexe : formulaire de procuration